

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2023

---

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS825

présenté par  
M. Dharréville et M. Monnet

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 32, après le mot :

« privés »,

insérer les mots :

« à but non lucratif ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à conforter le service public de l'emploi, de l'insertion et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi en limitant le recours aux seuls organismes référents à but non-lucratif.